

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 146 (2001)
Heft: 8

Artikel: Dans le cadre de ce qu'on doit appeler la "guerre d'Algérie"... :
Quelques réflexions sur la torture. 1re partie
Autor: Dutriez, Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-346163>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dans le cadre de ce qu'on doit appeler la « guerre d'Algérie »...

Quelques réflexions sur la torture (1)

Les souvenirs et les réflexions du colonel Dutriez se situent en plein dans le débat qui se déroule actuellement en France autour de la guerre d'Algérie (1954-1962), à l'époque considérée officiellement comme une « opération de police ». La terreur exercée surtout sur les populations musulmanes et le terrorisme, stratégie du Front de libération nationale (F.L.N.) dans une guerre révolutionnaire, apparaissent comme le contexte dont on ne saurait faire abstraction lorsqu'on discute le problème douloureux de la torture utilisé par des militaires auxquels les autorités civiles, rédigeant des directives machiavéliques, avaient en fait ordonné un « sale boulot ». Dans une guerre révolutionnaire, la terreur et le terrorisme apparaissent comme une forme terrible de « cancer » dont les « métastases » s'appellent « contrôle de la population », contre-terrorisme, torture, etc. (rédaction RMS)

■ Col Robert Dutriez¹

Trop nombreux sont les Français qui, abordant ce délicat sujet, oublient une réalité indiscutable: sur dix cas de torture signalés en Algérie de 1954 à 1962, au moins huit devraient être imputés aux membres du Front de libération nationale (F.L.N.). Or, étrange constatation, seuls les combattants français semblent s'être sali les mains.

Que d'éloquents couplets contre la torture! Mais pourquoi leurs auteurs les chantent-ils toujours sur un ton beaucoup trop vague, se contentant de nous seriner d'imprécises ritournelles? C'est que, vraisemblablement, ils ignorent à peu près tout de ce douloureux problème. Aussi faut-il commencer par définir la torture de façon plus précise que ne le font nos dictionnaires. Tâche complexe, car il ne faut négliger aucun aspect d'un si vaste sujet et, de plus, rester objectif.

Retraçons donc les différentes étapes par lesquelles peut passer un homme – militaire ou civil – qui vient d'être capturé au combat ou arrêté lors d'une opération de police. Quel que soit le camp que l'on envisage, le malheureux risque de subir une ou plusieurs des épreuves qui, de la plus bénigne à la pire, ont pour nom violence, supplice et torture.

De la violence

La violence ne s'abat pas sur tous les prisonniers, loin de là, Dieu merci! Néanmoins, il arrive qu'au moment de la capture ou de l'arrestation, soldats ou policiers se défoulent de la tension éprouvée au cours de l'action, en maltraitant les adversaires ou les suspects tombés entre leurs mains. Une telle situation, très regrettable, est, hélas, difficilement évitable, les chefs responsables ne pouvant être partout. Il faut donc s'ingénier à limiter l'ampleur des sévices et faire en sorte que

l'on en revienne rapidement à la normale. Dans la plupart des cas, la violence consiste en coups, certes désagréables mais rarement dangereux, donnés avec des crosses de fusils ou des pieds bien chaussés. De tels excès durent rarement plus d'un quart d'heure.

Au sein des unités françaises en Algérie, le rétablissement d'un ordre conforme aux traditions de l'éthique militaire s'effectuait toujours convenablement et au plus vite. Des situations de ce genre, ressortissant au domaine de la discipline, ont existé à toutes les époques et dans quasiment toutes les armées. Pourquoi attribuer aux seuls combattants français cette violence et la présenter comme l'engrenage initial et fatal de la détestable torture?

Du supplice

Le supplice peut déboucher sur la mort, tandis que la torture n'a de sens que si le prison-

¹Ancien officier de renseignement dans un secteur de l'Oranie (1958-1961).

nier conserve la vie. Les opérations en Algérie ont toujours respecté une règle non écrite: «Toujours le minimum strictement nécessaire de violence; rien que de la violence utile». Jamais cette violence gratuite que nos adversaires ont odieusement utilisée en pratiquant le supplice.

Vers 1958, lors d'un interrogatoire, l'auteur a recueilli un témoignage à la limite du supportable. Un responsable F.L.N. est accusé de déviationnisme politique, une situation assez banale en cette année particulièrement trouble. Capturé par un clan rival, il se voit condamné à subir le supplice dit «de l'hélicoptère». On suspend un filet qui va contenir la victime à un gros arbre. Celle-ci, entièrement dénudée et ligotée, est installée dans la «nacelle», de façon à ce que ses fesses pointent bien vers le bas. Juste au-dessous, une barre métallique épointée, au milieu d'un petit feu. Et les bourreaux de monter et de descendre alternativement le filet, tout en lui imprimant une léger mouvement de rotation.

Nos adversaires, souvent bousculés et traqués par les opérations militaires ou policières de l'ordre républicain, exécutaient sommairement, se contentant de couper gorges ou nez, d'émasculer ou d'éventrer, toujours à la va-vite, ce qui, sur le plan humanitaire, présentait au moins l'avantage de réduire la durée des souffrances. Ainsi se déroula vraisemblablement le massacre de Melouza, le 28 mai 1957, qui fit 300 tués et 150 blessés. Le responsable de ce carnage était un ancien



L'interdiction de fumer était diffusée par moyen de tracts, lettres de menaces ou oralement au cours de tournées. «Boycottez les cigarettes qui font la fortune des colons». 1^{re} sanction pour désobéissance: 5000 FF. En cas de récidive: égorgement ou nez coupé. La photo a été prise dans un hôpital civil d'Alger. (Photo: Massu, La bataille d'Alger)

agent des services policiers allemands durant la Seconde Guerre mondiale, Mohamed Saïd, chef de la Wilaya IV. Après la Libération, un tribunal militaire français l'avait condamné à mort mais il fut gracié. Mohamed Saïd a été abattu lors d'un combat en 1958.

Le summum de la folie meurtrière du F.L.N. fut atteint en 1962, après les accords d'Evian, à une époque où les forces françaises ne pouvaient, hélas, que demeurer passives. Ce fut le martyr des harkis, un règlement de comptes entre coreligionnaires, dont l'imparadonnable atrocité vient d'amener Pierre Messmer, ancien premier ministre français, à pousser ce cri dans *Les blancs s'en vont*: «Je ne suis jamais retourné en Algérie et je n'y retournerai jamais. Ce pays sanginaire me fait horreur.» Aux harkis martyrisés, il faudrait ajouter les centaines de civils français portés «disparus» au

Un supplice utilisé par le F.L.N.

«Comment faire comprendre que fumer une cigarette ait pu devenir un crime en 1955, pour les musulmans d'Algérie, parce que leurs bourreaux en avaient ainsi décidé (...) pour éprouver leur emprise sur la masse des pauvres gens? Pour avoir contrevenu à cet ordre stupide, chaque nuit, des musulmans étaient enlevés, ligotés avec des fils de fer et des hommes, qui se disaient leurs «frères», découpaient avec soin au sécateur ces lèvres qui avaient osé fumer sans autorisation. Cependant les «soldats de la libération» en appelaient «à la conscience du monde libre», qui tendait une oreille attentive et souvent bienveillante, sans chercher de quel côté étaient ceux qui refusaient à l'homme le droit de disposer de lui-même.»

Jacques Massu: *La vraie bataille d'Alger*. Paris, Plon, 1971, p. 42.

début du mois de juillet 1962, lors de l'indépendance algérienne.

Les soldats français n'étaient-ils pas capables de commettre de telles atrocités, même aux pires moments de cette guerre, «sale», «honteuse» ou «sans nom»? Jamais semblables accusations n'ont été proférées contre les membres des «forces de l'ordre». Les méfaits, dont certains Français les accusaient, spécialement les «porteurs de valise²», n'allaient jamais au-delà de la tor-



Ces assassinats ne s'exercèrent pas seulement sur les musulmans, pour l'exemple, comme en témoigne la photo. Des familles européennes entières sont également massacrées. Telle la famille Barral, le 11 mai 1957 à Sétif. (Photo: Massu, La bataille d'Alger)

Le terrorisme aveugle à Alger

«Les attentats à la bombe ont, depuis septembre [1955] créé une psychose justifiée par les drames affreux qu'ils causent aux êtres les moins mêlés à la politique, aux passants, aux consommateurs des cafés, aux voyageurs des cars. Français de souche, Français musulmans sont atteints avec une aveugle indifférence. Un sac de plage abandonné par une jeune femme pleine de grâce qui souriait, il y a un instant à ses voisins, provoque un charnier. Une poubelle éclate à l'heure de pointe dans la rue la plus fréquentée. Un filet à provisions posé, à l'instant, par une ménagère qui semble fatiguée, devient, soudain, un engin meurtrier.»

Jacques Massu: *La vraie bataille d'Alger*. Paris, Plon, 1971, p. 38.

ture individuelle, à but strictement utilitaire. Et Dieu sait qu'ils ne nous ménagèrent pas! Le F.L.N. tenta à plusieurs reprises de lancer dans l'arène mondiale des accusations de génocide, en vérité des pétards mouillés! L'affaire de Melouza, initialement attribuée aux forces françaises par le haut commandement de la rébellion, était le fait d'un commandant de willaya, comme Fehrat Abbas le révélera, vingt ans plus tard, dans *Autopsie d'une guerre*.

De la torture

Qu'il s'agisse de supplice ou de torture, la victime est traitée d'une manière odieuse. La torture, étant le moyen ultime et exceptionnel d'obtenir des renseignements de très grande importance, il importe que le suspect reste en vie, dans des conditions physiques et psycholo-

giques qui rendent possible une exploitation opérationnelle des indications qu'il a livrées. Or, disons-le brutalement: jamais un cadavre n'a parlé, d'où la préférence du 2^e Bureau pour les vivants...

Oui, la torture a été pratiquée dans les rangs français. Le nier serait la plus grande des stupidités. Priorité à la vérité, même si elle risque de blesser. Comment expliquer de telles dérives? Laissons s'étirer la multitude de nos souvenirs, un flot de fils directeurs emmêlés, effilochés, rompus, déteints, qu'il va falloir retisser patiemment, imparfaitement.

Nous n'étions plus plongés dans la tragique simplicité des conflits précédents; nous pataugions dans l'atroce et dégoûtante complexité d'un nouveau type de guerre. Auparavant les combats étaient «clas-

²Il s'agit de Français qui sympathisent avec le F.L.N. Ils transportent des explosifs dans des valises, puisqu'ils sont a priori moins suspects que des Arabes, d'où l'expression utilisée pour les désigner. Ils servent aussi de «boîtes aux lettres», ils cachent des terroristes, etc.



Aucune des grandes villes d'Algérie ne sera épargnée. Le 16 février 1957, à Constantine, le lancement d'une grenade tue une jeune femme et blesse 15 personnes. (Photo: Massu, La bataille d'Alger)

siques», «conventionnels» avec, comme cadre, les lois dites de la guerre et le droit des gens garantis par des accords internationaux signés à Genève ou à La Haye. En Algérie, plus la moindre trace de la couche, très mince mais tellement rassurante, du vernis moralisateur de la civilisation! Nous avons affaire à un conflit révolutionnaire et subversif, régi par une seule règle: que le plus salaud gagne! Les symptômes initiaux étaient apparus en Indochine...

Une idée a longtemps inspiré les gouvernements français suc-

cessifs: leur naïve prétention de sévir contre les terroristes du F.L.N. avec l'arme désuète du code pénal, comme s'il s'agissait de manifestants défilant un peu trop tumultueusement entre les places de la Bastille et de la Nation! Après l'échec de nos légalistes à tout crin, on transféra les prérogatives policières à des militaires qui, dans leur ensemble, préféraient courir le djebel qu'arpenter les ruelles de la Casbah algéroise. Or malgré le manque d'enthousiasme des exécutants, la réussite des opérations d'anti-terrorisme et de pacification, entreprises par l'armée en milieu ur-

bain, dépassa toutes les espérances du pouvoir civil.

En revanche, elle inquiétait certains milieux intellectuels. Parmi les autres remous de la mémoire émergent la malsaine ambiance qu'insufflaient, depuis la métropole, divers clans politiques ou idéologiques favorables aux rebelles, également le comportement de maints prisonniers que fanatisait à l'extrême leur religion musulmane foncièrement hostile aux «roumis». De plus chez de nombreux officiers et sous-officiers français, il existait une regrettable méconnaissance du monde maghrébin, d'où des incompréhensions et des impatiences qui pouvaient faire dérapier des interrogatoires dans la plus inutile des brutalités.

Surtout revient la lancinante «tyrannie des délais», notamment dans le cas du terrorisme urbain. N'y a-t-il point là de quoi expliquer l'emploi de «tous les moyens», d'autant plus que ces trois mots, si lourds de sens, furent employés dans les instructions que plusieurs responsables civils, de très haut rang, ont données à l'autorité militaire. Parmi les personnalités qui se sont ainsi engagées dans la répression, Robert Lacoste, ministre résident en Algérie, de 1956 à 1958.

R. D.
(A suivre)